

Réunion du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2014

Le Conseil municipal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 1^{er} décembre à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE Maire, Roger POUSSIN 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ 2^{ème} adjoint, Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe, Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe,

MM. Yann ALLAIN, Didier ANXIONNAZ Jérémy BORNAND, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD-GEDDA, Emmanuel GIROND, Patricia MARCHAND MAILLET (Anthony TRESALLET, conseillers municipaux.

Absents excusés – /

Date d'envoi de la convocation : 24 novembre 2014

Ouverture de séance : 19 h 10

Clôture de séance : 22 h 45

Le Conseil Municipal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBINNEN, secrétaire générale, comme auxiliaire.

Le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux des séances des 06 octobre et 03 novembre 2014, sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

- ✎ Point sur la gestion des locations des appartements communaux sur la station
- ✎ Point sur la gestion des bassins communaux
- ✎ Présentation de V. SICARDI – assistante RH
- ✎ information contentieux – Affaire MELIANI contre Commune de Bellentre
- ✎ Délégations du Maire
- ✎ Point Office du Tourisme globale seule – Domaine skiable de la Plagne
- ✎ Comité de suivi de la Délégation de Service Public du complexe aquatique
- ✎ Révision des tarifs de l'eau et l'assainissement au 1^{er} janvier 2015
- ✎ Tarif Secours hélicoptés SAF – saison hivernale 2014/2015
- ✎ Complexe aquatique – Approbation du principe de fermeture partielle en avril et approbation des tarifs en suspens (été 2015)
- ✎ Présentation des dossiers d'urbanisme en cours (DP/PC....) et transactions foncières
- ✎ Dénomination des noms de rues de Bonconseil et Montorlin
- ✎ Autorisation du droit des sols - Information
- ✎ Point sur la fréquentation lors de l'ouverture des jeudis soirs
- ✎ Information demande d'intervention mission d'archivage en 2015
- ✎ Information sur les agendas d'accessibilité programmée
- ✎ Planning des réunions du conseil municipal en 2015
- ✎ Planning permanence élections mars 2015

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajoutés les points suivants en questions diverses:

- ✓ Point sur les réparations du chalet du glacier
- ✓ Point info déneigement

Ces points sont acceptés par le conseil municipal.

PREAMBULE

1 POINT SUR LA GESTION DES LOCATIONS DES APPARTEMENTS COMMUNAUX SUR LA STATION

Monsieur la Maire donne la parole à Sandra DUCLOZ qui explique qu'elle a 39 logements à gérer, se décomposant comme suit :

- 8 appartements à la maison communale (qui sont tous loués pour cet hiver)
- 30 logements dans les bâtiments des saisonniers (il reste encore disponible pour cet hiver un deux pièces qui avait été attribué à un personnel communal embauché l'an passé comme renfort ASVP)
- 1 appartement à la patinoire

Elle explique ensuite que cette année elle a eu beaucoup de désistements ; qu'elle a du faire beaucoup de relances par téléphone, par mail et par courrier et qu'à ce jour tout n'est encore pas finalisé alors qu'elle commence dès septembre ce dossier de location saisonnière.

Anthony FAVRE indique qu'encore aujourd'hui un logement a été attribué car rendu par quelqu'un qui l'avait retenu. Il rappelle que la commission d'attribution des logements qui se fait en bureau municipal s'est réunie la première semaine d'octobre et que 2 mois plus tard nous sommes toujours obligés d'attribuer des logements du fait des désistements intervenus.

Isabelle GEDDA demande la raison de ces désistements.

Anthony FAVRE indique que certains « bloquent » plus d'appartements que ce qu'ils ont besoin « au cas où » ou parfois qu'ils trouvent des personnels qui sont déjà logés et donc ils n'ont plus besoin de logements.

Il indique que c'est un long travail administratif tant avant la commission d'attribution qu'après celle-ci puisqu'il faut faire à tous les demandeurs des courriers d'attribution, leur demander s'ils sont toujours preneurs (parfois il faut relancer plusieurs fois pour obtenir des réponses), créer une liste d'attente, conserver une équité dans l'attribution des logements pour tenter de satisfaire le plus de demandeurs possible, vérifier si les paiements des locations antérieures ont bien été honorés car en cas de non-paiement d'une échéance antérieure une nouvelle attribution de logement sera refusée par la commission, puis établir les contrats, les envoyer pour signature et attendre leur retour accompagnés des pièces demandées (souvent incomplètes) comme RIB, chèque de dépôt de garantie, attestation d'assurance...., faire les états des lieux une fois tous les dossiers complets, reconditionner les stocks....

Sandra DUCLOZ indique que tout cela doit également coïncider avec ses tâches quotidiennes de l'accueil (téléphone, gestion du courrier et des mails), accueil des administrés, enregistrement des dossiers d'urbanisme, la gestion des forfaits à cette époque de l'année, les demandes de location des parkings de Montchavin ainsi que des Côches pour lesquelles il est nécessaire de faire également des contrats et d'appliquer la même procédure que pour la location des appartements vue ci-dessus...

Monsieur le Maire la remercie pour sa présentation et indique qu'il lui semblait important que les élus soient conscients du travail effectué à l'accueil par Sandra et par Valérie qui doit la remplacer le mercredi et dès qu'elle doit se déplacer sur le terrain pour les états des lieux.

2 POINT SUR LA GESTION DES BASSINS COMMUNAUX

Monsieur la Maire donne ensuite la parole à Erice ANXIONNAZ, responsable du service de l'eau qui indique qu'il a été interpellé récemment par une personne qui n'était pas satisfaite de la gestion de l'eau concernant les bassins situés sur le territoire communal et notamment pourquoi certains bassins étaient fermés en hiver et d'autres non.

Éric ANXIONNAZ fait alors aux élus une présentation altimétrique détaillée des réservoirs situés sur l'ensemble de la commune en indiquant leurs capacités respectives et indique le nombre de bassins par hameau et pour chaque bassin la consommation d'eau que cela représente ainsi que pour le réseau d'arrosage qui existe au chef-lieu.

Anthony TRESALLET revient sur ce réseau d'arrosage du chef-lieu et rappelle qu'il est interdit pour une collectivité de « distribuer gratuitement » de l'eau potable et qu'une solution devra être trouvée

rapidement à ce sujet et bloquer l'arrosage comme cela avait déjà été évoqué lors de précédents conseils municipaux tant que les habitants n'auront pas créé une association ou un syndicat pour reprendre ce dossier.

Éric ANXIONNAZ rappelle ensuite que certains bassins doivent rester ouverts même pendant l'hiver à cause du gel ou de la stagnation de l'eau mais que d'autres doivent être fermés pour éviter que l'eau ne gèle dans les bassins eux-mêmes.

Anthony FAVRE rappelle également la problématique récurrente des déviations des ruisseaux qui entraînent régulièrement des débordements dans les villages.

Anthony FAVRE le remercie pour sa présentation très complète et indique qu'il y a en effet beaucoup de bassins sur la commune, 30 bassins qui représentent presque 55 000 m³ d'eau « consommés » par an.

La gestion de tous ces bassins est faite par le seul agent en charge du réseau d'eau qui doit en plus s'occuper des recherches et/ou réparations de fuites, des changements de compteurs et du réseau d'assainissement.

3 PRESENTATION DE V. SICARDI – ASSISTANTE RH

Monsieur la Maire donne ensuite la parole à Valérie SICARDI, nouvellement arrivée au sein des services au poste d'assistante aux ressources humaines, qui remplace Nathalie DELDIQUE qui a quitté le poste des ressources humaines au mois de juillet dernier. Valérie SICARDI assure également l'accueil en remplacement et en binôme de Sandra DUCLOZ. Elle expose son parcours professionnel et indique qu'elle va devoir prendre ses marques aux ressources humaines avec la spécificité et la diversité des statuts des agents ici sur Bellentre.

Anthony FAVRE la remercie et lui souhaite la bienvenue.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU MAIRE

1 INFORMATION CONTENTIEUX – AFFAIRE MELIANI C/COMMUNE DE BELLENTRE

Monsieur le Maire rappelle brièvement l'historique de ce dossier.

Il s'agit, en substance, d'un agent embauché mi-janvier 2009 comme gardien de police municipale, qui a eu un accident de travail fin janvier 2009 et pour qui un aménagement de poste a dû être proposé. Ce dernier a refusé l'aménagement de poste et il s'en est suivi une radiation des cadres en novembre 2012 suite à de nombreuses démarches faites auprès des différentes instances habilitées à le faire dans de pareils cas et plusieurs recours tant gracieux que contentieux intentés contre la commune par Monsieur MELIANI depuis 2009.

Il indique que M. MELIANI vient d'intenter un nouveau recours contre la commune et qu'il tiendra informé le conseil municipal des suites de ce dossier.

2 URBANISME

Monsieur Roger POUSSIN, porteur de la délégation expose les Déclarations d'Intention d'Aliéner.

DIA		
DATE DE DEPOT	Superficie du bien en m²	NATURE ET ADRESSE DU BIEN
17-oct	58 m ²	1 appt - Chalet de Wengen - Les Coches
22-oct	17 m ²	1 appt - La Lanterne- Les Coches
25-oct	30 m ²	1 appt - Les Avrières - Montchavin
06-nov	340 m ²	Terrain nu - Chef-lieu
07-nov	5 m ²	Terrain nu - Bastion 1 - Les Coches
07-nov	30 m ²	Terrain nu - Bastion 2 - Les Coches
10-nov	2 places de parking	2 places de parking - La Traverse - Les Coches
13-nov	1 cave	1 cave - le Chardonnet - Montchavin
14-nov	29 m ²	1 appt - Le Bilboquet- Les Coches
14-nov	101 m ²	1 maison d'habitation - Le replat- Montchavin
17-nov	26 m ²	1 appt - l'Equerre- Les Coches
19-nov	39 m ²	1 appt - Le 1er Dé- Les Coches
20-nov	28 m ²	1 appt - La Marelle- Les Coches
20-nov	4 m ²	espace commun - Le 4ème Dé- Les Coches
21-nov	137 m ²	1 maison d'habitation - Le replat- Montchavin

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté.

3 CONVENTION DE LOCATION – BAUX

Monsieur le Maire indique que différentes conventions de location sont en cours de finalisation avant signature telles que :

- Convention de location d'une licence IV avec M. ROCHET
- Convention de location saisonnière du « chalet du glacier » avec M. ALONZO
- Demande de renouvellement de bail commercial du pressing des Côches avec M. et Mme RICHERMOZ

ADMINISTRATION GENERALE

1 POINT SUR L'OFFICE DU TOURISME SEUL ET GLOBAL SUR LE DOMAINE SKIABLE DE LA PLAGNE

Monsieur le Maire rappelle que les maires des quatre communes concernées par le SIGP ont rencontré le Préfet, en présence de Mme le Sous-Préfet, du Président du SIGP et de Mme CARLE afin d'évoquer la compétence tourisme qui doit être transférée à l'intercommunalité c'est-à-dire à la Cova.

Les maires souhaitent étudier la compatibilité des statuts par rapport à leur démarche de créer une intercommunalité à 4 (périmètre SIGP) pour cette compétence tourisme. En effet, ils craignent que si la compétence passe à la Cova, La Plagne devra être « mélangée » avec des communes non supports de stations.

Ils souhaitent donc demander une dérogation à ce principe de transfert de la compétence à la Cova et conserver cette intercommunalité à quatre, spécifique à La Plagne, ce qui permettrait au SIGP de rester compétent et de garder son autonomie en matière de tourisme par rapport à la Cova. Il n'y aurait pas d'impact sur le plan financier. Le SIGP doit délibérer le 16 décembre et les communes devront délibérer dans la foulée. Un agrément des communes et de l'office de tourisme en classement de niveau 3 devrait pouvoir être obtenu d'ici quelques semaines. Dans cette démarche, les représentants de l'Etat ont indiqué s'engager à classer l'office de tourisme en niveau 1 en 2015 puis les communes pourraient demander à leur tour leur classement – projet qui est en cours depuis bien des années sans succès jusqu'alors.

Anthony FAVRE demande ensuite à Patricia MARCHAND MAILLET, vice-présidente de l'Office du Tourisme, si elle souhaite ajouter quelque chose à cette présentation succincte.

Patricia MARCHAND MAILLET indique que le projet de cet office de tourisme «réuni» a été présenté en bureau à l'office de tourisme de Montchavin - Les Côches. Tout le monde semble favorable pour bouger et concrétiser ce projet.

Elle indique que cette année un prestataire « Prest'Alp » a été retenu pour assurer les grosses animations sur la station, ce dernier sera donc un partenaire privilégié tous les mercredis.

Avec ce projet d'office de tourisme «réuni», la mutualisation des animations et des prestataires pourra avoir lieu.

Ce qui ressort cependant est une crainte de l'inconnu et la peur d'une perte d'identité des petits villages comme le nôtre en termes d'image par rapport à la grande station de La Plagne.

Anthony FAVRE indique qu'il y aura 1 président mais avec 4 vice-président qui représenteront chacun une des communes support de station (Aime/Macot/Champagny et Montchavin-les Côches).

Isabelle GEDDA demande ce qu'il adviendra de la redevance de la SAP pour le SIGP pour la redistribution aux communes.

Anthony FAVRE lui répond que cela n'a rien à voir avec l'Office du Tourisme, que cela a été soumis à la vérification d'un avocat spécialisé et qu'il est ressorti du rapport que cela n'avait aucun rapport et aucune répercussion.

Deux questions se posent : faut-il un organisme qui s'occuperait de la promotion et de la commercialisation d'une part et un autre qui s'occuperait de l'office du tourisme ?

Anthony FAVRE n'y est pas favorable et souhaite un seul organisme avec un seul directeur et un schéma hiérarchique pyramidal.

Patricia MARCHAND MAILLET indique que la réunion des offices de tourisme actuels n'entraînera pas de licenciement de salariés mais qu'il y aura inévitablement des modifications de postes qu'il faut voir comme permettant l'évolution des agents, même si le changement peut faire peur, elle en convient.

Pour finir, Anthony FAVRE indique qu'une remarque l'a choqué lors des réunions des commerçants par rapport à « l'autonomie » à conserver pour la station. Il rappelle qu'il est nécessaire de se remémorer l'histoire et des subventions obtenues par rapport à La Plagne. Il indique qu'il y aura toujours une grande politique générale pour La Plagne dans laquelle nous devons prendre notre place et qu'il n'y a pas de place pour les « autonomistes », la perte financière serait dramatique.

② COMITE CONSULTATIF DE SUIVI DE LA DSP DU COMPLEXE AQUATIQUE – DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle que des comités consultatifs ont déjà été créés, mais qu'à plusieurs reprises au sein des séances du conseil municipal il a été évoqué la constitution d'un comité de suivi de la délégation de Service Public du Complexe Aquatique, il précise que l'article L2143-2 du CGCT prévoit la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, pouvant associer des représentants des habitants de la commune et notamment des représentants des associations locales. Ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du maire.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

DECIDE de créer le comité consultatif suivant :

Comité consultatif de suivi de la DSP du Complexe Aquatique « Espace Paradisio »

M Anthony FAVRE – Président

Mme Maryse BUTHOD

M. Anthony TRESALLET

M. Didier ANXIONNAZ

Mme Valérie FERRARI

Mme Patricia MARCHAND MAILLET

FINANCES

① SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT – REVISION des TARIFS au 1^{er} JANVIER 2015

Monsieur le Maire rappelle l'historique des tarifs ces trois dernières années et que les tarifs de l'eau potable sont inférieurs à la moyenne départementale et aux seuils fixés pour bénéficier des subventions. Ce qui signifie qu'actuellement les travaux entrepris sur les réseaux communaux d'eau et d'assainissement ne sont pas subventionnés.

Il précise que les recettes émanant du rôle d'eau doivent non seulement permettre à la commune d'effectuer les études et les travaux sur ses réseaux mais également de financer sa participation au fonctionnement de la station d'épuration. Le bureau municipal propose d'augmenter le tarif de l'eau de 0.05 €/m³ et celui de l'assainissement de 0.02 €/m³ et d'augmenter la part fixe de l'eau de 5 € et la part fixe de l'assainissement de 0.63 €.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

CONSIDERANT que le budget de l'eau et de l'assainissement doit s'autofinancer ;

CONSIDERANT les projets en cours et le budget de fonctionnement du SIVU des Granges ;

DECIDE de retenir la proposition de la commission des finances et fixe, **à compter du 1^{er} janvier 2015**, le tarif de l'eau à **0.64 €/m³** et celui de l'assainissement à **1.01 €/m³** ; ainsi que le tarif **part fixe de l'eau à 40 €** et **part fixe assainissement à 11 €** ; les autres prix restent inchangés, à savoir :

Service eau

Part fixe – 40 €/logement/an

Consommation eau – 0.64 €/m³

Location compteur

- Débit 1.5 m³/h - 8.23 €/compteur/an
2.5 m³/h
3.5 m³/h
- Débit 10 m³/h - 22 €/compteur/an
16 m³/h
20 m³/h
- Débit 25 m³/h - 50 €/compteur/an
40 m³/h
- Débit 60 m³/h - 100 €/compteur/an
100 m³/h

Service assainissement collectif

Part fixe – 11 €/logement/an

Traitement eaux usées – 1.01 €/m³

2

TARIFS DES SECOURS HELIPORTES SAF – SAISON HIVERNALE 2014/2015

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion a été menée au sein du SIGP en 2013 afin de rechercher une harmonisation des tarifs des secours hélicoptés sur le territoire des cinq communes concernées par le domaine skiable de La Plagne, exploité par la SAP ;

Il rappelle que la commune a signé le 13 décembre 2012 un marché avec la Société SAF Hélicoptères pour une durée de quatre ans (saisons 2012/2013 à 2015/2016) et un avenant en 2013 afin d'adopter une modalité de variation des prix identique ;

Il indique que, sur demande de la collectivité, le SAF a transmis mi-novembre le tarif de la minute de vol pour la saison hivernale 2014/2015 qui s'élève à 50€ HT la minute de vol soit 55€ TTC.

Il rappelle que, conformément à l'article 97 de la loi Montagne et à l'article 54 de la loi du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité, le Maire est autorisé à refacturer les missions de secours hélicoptés sur la base du tarif approuvé.

Le coût de ces secours hélicoptés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants droit conformément aux dispositions de ces deux lois, et le cas échéant, de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires.

Il découle notamment de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir sur le territoire communal.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

APPROUVE le tarif de la minute de vol concernant les transports sanitaires hélicoptés proposé par le SAF et fixé à 50 € HT la minute, soit 55 € TTC pour la saison hivernale 2014/2015.

- **INDIQUE** que conformément à la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article 97 de la LOI MONTAGNE autorise les communes à exiger des intéressés ou de leurs ayants droits le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité de sport ou de loisirs.

- **DIT** que les remboursements sont effectués dans le cadre de la régie de recettes.

- **DIT** que ces tarifs sont applicables pour les activités de ski alpin et disciplines assimilées ainsi que toute activité de sport et de loisirs sur l'ensemble du territoire de la commune de BELLENTRE, et non pas seulement sur les pistes de ski.

3 COMPLEXE AQUATIQUE – APPROBATION DU PRINCIPE DE FERMETURE DE LA STRUCTURE LE MOIS DE SEPTEMBRE

Monsieur le Maire indique ensuite qu'au vu des opinions divergentes des membres du Conseil Municipal quant au vote à avoir sur les fermetures du complexe et l'approbation des tarifs été 2015 qui n'avaient pu être validés lors du conseil municipal précédent, il a fallu délibéré distinctement sur les six points à venir, ceux-ci ne pouvant être regroupés dans une même délibération puisqu'ayant obtenus des scores différents au niveau des votes.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 2014-099, les tarifs du centre aquatique ont été revus et validés pour l'hiver 2014/2015 ainsi que, pour partie, pour la saison estivale 2015;

Il rappelle également que les exploitants ont soumis la proposition d'une fermeture du complexe au mois de septembre afin de générer des économies. Une commission composée de Maryse BUTHOD, Valérie FERRARI et Anthony TRESALLET a rencontré le directeur.

En effet une fermeture du complexe au mois de septembre permettrait une économie d'environ 25000 € ; il indique qu'il est donc nécessaire de se prononcer sur ce point ce soir.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

-APPROUVE le principe d'une fermeture du complexe au mois de septembre, permettant ainsi une économie d'environ 25 000 €.

5 COMPLEXE AQUATIQUE – APPROBATION DU PRINCIPE DE FERMETURE PARTIELLE DE LA STRUCTURE LE MOIS D'AVRIL

Monsieur le Maire rappelle que les exploitants ont également soumis la proposition d'une réduction d'amplitude d'ouverture journalière du complexe au mois d'avril afin de générer des économies.

En effet, ils proposent, pour le mois d'avril, une ouverture du complexe limitée aux après-midi, ce qui permettrait d'économiser environ 8 000 € ; et indique qu'il est nécessaire de se prononcer sur ce point ce soir.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à la majorité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 11 – Contre : 4 (Isabelle GEDDA, Emmanuel GIROND, Didier ANXIONNAZ, Maryse BUTHOD)

-APPROUVE le principe d'une réduction d'amplitude d'ouverture journalière du complexe au mois d'avril, en n'ouvrant le complexe que les après-midi, permettant ainsi une économie d'environ 8000 €.

5 COMPLEXE AQUATIQUE – APPROBATION DE TARIFS ETE 2015 – COMPLEMENT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 2014-099, les tarifs du centre aquatique ont été revus et validés pour l'hiver 2014/2015 ainsi que, pour partie, pour la saison estivale 2015;

Il indique que certains tarifs pour l'été 2015 n'avaient pas été validés lors du conseil municipal de novembre 2014 qu'il est nécessaire de le faire ce soir, notamment pour les tarifs suivants et laisse la parole à Maryse BUTHOD.

- **ENTREE ADULTE ET CARTE DE 10 ENTrees ADULTE**

Elle indique que concernant le tarif :

- Adulte (à partir de 18 ans), le tarif actuel est de 5.50 € et qu'il est proposé de le fixer à 7 € pour l'été 2015

- Carte de 10 Adulte, le tarif actuel est de 49 € et qu'il est proposé de le fixer à 63 € pour l'été 2015.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à la majorité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 12 – Contre : 1 (Patricia MARCHAND MAILLET – Abstentions : 2 (Isabelle GEDDA, Emmanuel GIROND)

APPROUVE les tarifs proposés ci-dessus pour l'été 2015, à savoir 7€ pour l'entrée adulte (à partir de 18 ans) et 63 € la carte de 10 entrées adulte.

- **ABONNEMENT CLASSIQUE ENFANT SAISON**

Elle indique que ce tarif, actuellement de 50 € voulait être augmenté par l'exploitant à 60 € mais que la commission a proposé de le fixer à 55 € pour l'été 2015

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à la majorité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 12 – Contre : 3 (Isabelle GEDDA, Emmanuel GIROND, Yann ALLAIN)

APPROUVE le tarif proposé ci-dessus pour l'été 2015, à savoir 55 € pour l'«abonnement classique enfant saison».

- **ABONNEMENT CLASSIQUE ADULTE SAISON**

Elle indique que ce tarif, actuellement de 60 € voulait être augmenté par l'exploitant à 80 € mais que la commission a proposé de le fixer à 65 € pour l'été 2015

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

APPROUVE le tarif proposé ci-dessus pour l'été 2015, à savoir 65 € pour l'«abonnement classique adulte saison».

- **ABONNEMENT EXCELLENCE ANNUEL**

Elle indique que du fait de la validation du principe de fermeture du complexe en partie sur avril et en totalité sur septembre, il convient de revoir un tarif validé dans la délibération 2014-099 de novembre 2014, à savoir le tarif de l'abonnement « excellence annuel » ; en effet, ce tarif avait été validé à 450 € mais compte tenu des fermetures exposées supra, la commission a proposé de le fixer à 400 €.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à la majorité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 14 – Contre : 1 (Patricia MARCHAND MAILLET)

APPROUVE le tarif proposé ci-dessus pour 2015, à savoir 400 € pour l'«abonnement excellence annuel».

URBANISME ET FONCIER



PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION

PERMIS DE CONSTRUIRE			
N° d'enregistrement	Pétitionnaire	Lieu-dit	Objet
PC 07303814M1009	DAVIES Patricia	Montchavin	Extension d'une habitation

DECLARATIONS PREALABLES			
N° d'enregistrement	Pétitionnaire	Lieu-dit	Objet
DP 07303814M5043	TRESALLET Gilles	Bonconseil	Modifications de façades et modifications de toiture
DP 07303814M5044	BORNAND Jérémy	La Grange	Création d'un local à vélo en extension d'une habitation
DP 07303814M5045	DENIS Maxime	Montorlin	Modification de façades
DP 07303814M5046	BONNEVIE Gilbert	Les Coches	Création d'un mur de soutènement avec exhaussement de sol
DP 07303814M5047	COLLIARD Evelyne	Les Coches	Mise en place d'une couverture sur garage et escaliers
DP 07303814M5048	DAVID Jean-Paul	Les Coches	Mise en place d'une tonnelle
DP 07303814M5049	GEDDA Isabelle	Montchavin	Mise en place d'une tonnelle

Ces dossiers présentés par Monsieur Roger POUSSIN sont consultables en mairie par les membres du Conseil municipal.

2 DENOMINATION des VOIES et PLACES de MONTORLIN ET BONCONSEIL

Monsieur le Maire expose qu'il a réuni, avec Patricia MARCHAND MAILLET et Roger POUSSIN, les habitants de Bonconseil, 6 personnes se sont déplacées pour assister à la réunion, et de Montorlin, 17 personnes se sont déplacées pour assister à la réunion, dans le but de donner un nom aux voies et places publiques de ces hameaux.

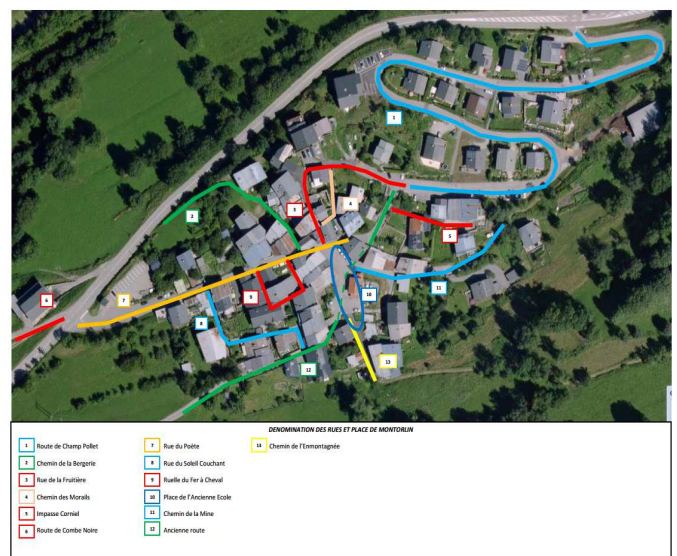
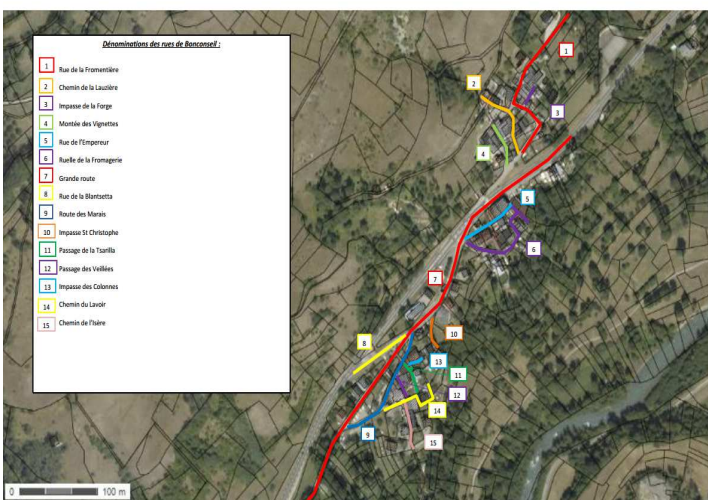
Il présente le résultat de cette concertation.

Le Conseil municipal, après exposé en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 – Votants : 15 – Pour : 15

APPROUVE, dans le cadre de la dénomination officielle des voies et places publiques de la commune, les appellations proposées lors de cette réunion, suivant les plans exposés.

CHARGE Monsieur le Maire de commander les plaques de rue, de faire procéder à leur installation et de prescrire le numérotage des habitations.



3 AUTORISATION DU DROIT DES SOLS - INFORMATION

Monsieur le maire donne la parole à Yann ALLAIN qui indique que lors du dernier conseil municipal il a été décidé de voter un taux de taxe d'aménagement sur le territoire communal égal à 5% et que cela permettra de financer une toute petite partie du désengagement de l'Etat en la matière puisque jusqu'alors ce sont les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires – Ex-DDE), mis à disposition des collectivités par l'Etat, qui instruisaient les autorisations d'urbanisme mais qu'au 01 juillet 2015, toutes les communes appartenant à une communauté de communes regroupant plus de 10 000 habitants devront instruire elles-mêmes leurs autorisations d'urbanisme (PC, DP,...). La Cova s'apprête à atteindre ce seuil donc il nous faudra instruire nos dossiers.

Une réflexion est donc en cours pour pouvoir créer des services avec une dimension APTV avec un pôle sur Moutiers et un autre sur Bourg Saint Maurice.

De plus il est indiqué dans la loi qu'il n'est pas autorisé de répercuter le coût de cette instruction sur le pétitionnaire donc chaque instruction de dossier d'autorisation d'urbanisme sera à la charge et aura un coût financier non négligeable pour la commune.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

1- Point sur la fréquentation lors de l'ouverture des jeudis soir :

Après un mois d'ouverture les jeudis soir, il est constaté qu'il n'y a pas plus de passages ou d'appels pour le moment par rapport aux samedis ; par contre au niveau des agents qui assurent la permanence, le travail dans la continuité de la journée est plus « productif ».

2- Information demande d'intervention mission d'archivage en 2015

Compte tenu de l'état des archives et de la date de la 1^{ère} mission d'archivage qui a eu lieu en 2009, il convient d'en programmer une deuxième sur 2015 et de le prévoir au budget prévisionnel.

3- Information sur les agendas d'accessibilité programmée

Marie-Suzanne GROETZINGER rappelle l'obligation qui était faite aux collectivités de se mettre aux normes en matière d'accessibilité au 31/12/2014 ; cependant, compte tenu des difficultés techniques et financières constatées, un nouveau délai de 3 ans a été accordé à la condition de déposer au titre des agendas d'accessibilité de nouveaux dossiers avant septembre 2015 pour indiquer le phasage des travaux à mettre en œuvre.

Ces dossiers seront ensuite étudiés en commission puis validés par le préfet. La commission sera en charge de contrôler régulièrement si l'agenda est respecté et en cas de non-respect des obligations, des sanctions financières ont été prévues. Ce dispositif va permettre aux commerces, bureaux, établissements recevant du public de rester ouverts le temps de la mise aux normes, sinon, ils auraient été contraints de fermer.

4- Planning des réunions du conseil municipal en 2015

Monsieur le Maire indique que le planning prévisionnel des réunions du conseil municipal pour 2015 a été envoyé à chaque conseiller par mail par la Directrice Générale des Services et rappelle bien que ces dates sont des dates prévisionnelles susceptibles d'être modifiées.

5- Planning permanence élections mars 2015

Monsieur le maire rappelle que des élections départementales auront lieu en mars (les 22 et 29) et en décembre pour les élections régionales. Il fait à ce titre circuler un tableau pour les permanences pour la tenue du bureau de vote et invite chaque conseiller à s'inscrire sur l'horaire ou les horaires de son choix.

6- Point sur les réparations du chalet du glacier

Monsieur le maire donne la parole à Anthony TRESALLET qui a suivi ce dossier et qui tient à remercier M. Yannick FAVRE qui a bien voulu accepter de prendre ce chantier et qui a été le seul professionnel à avoir accepté ce chantier à cette date et à cette altitude. Il indique qu'il a fait du bon travail et qu'il en est donc très satisfait.

7- Point information déneigement

Monsieur le maire souhaite terminer en montrant trois photos prises par les services techniques lors d'une séance de déneigement survenue quelques jours plus tôt sur la station. En effet, il indique que les lames des engins des services techniques avaient été changées et qu'elles sont dotées d'une partie en téflon permettant un bien meilleur déneigement que celui fait par d'autres services dont les engins ne sont pas dotés de telles lames. Le résultat est flagrant sur les photos présentées et il souhaitait faire part aux conseillers que l'investissement dans ces lames avait été une très bonne chose.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le **lundi 12 janvier 2014** à 20 heures à la salle de réunions de la mairie.